

Conseil Municipal du 15 décembre 2010

Compte-rendu succinct

des délibérations devant être présentées au vote
(Article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

1 .FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2011 - BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** par chapitre le Budget Primitif Principal 2011 de la Ville qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de Fonctionnement **24 389 446,20 Euros**
- Section d'Investissement **9 027 574,20 Euros**

RESULTAT DU VOTE

- **CONTRE** **9** Janine SAINT-SULPICE, Olivier GONNARD, François TARRICONE, Jacques STOLZENBERG, Denise MONZIES, Pierre FRANCOU, Mathilde DUBESSET, Jean-Pierre MOY, Laurent MORELLE
- **POUR** **24**

2. FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2011 - BUDGET VILLE ANNEXE ECONOMIQUE "GESTION LOCATIVE ET AMENAGEMENT DE ZONES"

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** par chapitre le Budget Primitif 2011 de la Ville annexe Economique « Gestion Locative et Aménagement de zones » qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de Fonctionnement **227 800 Euros**
- Section d'Investissement **376 794 Euros**

RESULTAT DU VOTE

- **CONTRE** **8** Janine SAINT-SULPICE, Olivier GONNARD, François TARRICONE, Jacques STOLZENBERG, Denise MONZIES, Pierre FRANCOU, Mathilde DUBESSET, Jean-Pierre MOY
- **POUR** **25**

3. FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2011 - BUDGET VILLE ANNEXE EAU

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** par chapitre le Budget Primitif 2011 de la Ville annexe Eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes :
 - Section de Fonctionnement 1 854 172 €uros
 - Section d'Investissement 1 180 150 €uros

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

4. FINANCES - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2011

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** d'appliquer aux taux des 3 taxes un coefficient de variation proportionnelle égale à 1 et d'adopter pour l'année 2011, les taux ci-après :

	<i>TAUX 2009</i>	<i>TAUX 2010</i>	<i>TAUX 2011</i>
Taxe d'Habitation (TH)	14,50	14,50	14,50
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	22,53	22,53	22,53
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	79,40	79,40	79,40

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

5. FINANCES- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2011

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **REPARTIT** les subventions de fonctionnement (article 65748) telles que détaillées en annexe à la présente délibération.
- **VOTE** la subvention de fonctionnement au CCAS (article 657362) pour un montant de 753 052 €uros.

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

6. TARIFS DE L'EAU A COMPTEUR DU 1ER JANVIER 2011

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **ADOPTE** les tarifs de vente de l'eau potable à compter du 1er janvier 2011 selon les montants figurant au tableau ci-après :

	TARIFS à compter du 1er janvier 2011 en H.T.
Prix de l'eau au M ³	0,8131 €
Frais fixe consommation inférieure ou égale à 500 m ³	11,61 €
Frais fixe consommation de 501 à 1 000 m ³	100,00 €
Frais fixe consommation de 1 001 à 3 000 m ³	200,00 €
Frais fixe consommation de 3 001 à 5 000 m ³	300,00 €
Frais fixe consommation de 5 001 à 7 000 m ³	400,00 €
Frais fixe consommation de 7 001 à 9 000 m ³	600,00 €
Frais fixe consommation supérieure à 9 000 m ³	800,00 €
Ouverture de contrat (abonnement)	39,92 €
Location compteur D.N. 15 mm	8,53 €
Location compteur D.N. 20 mm	10,00 €
Location compteur D.N. 25 mm	24,52 €
Location compteur D.N. 30 mm	25,21 €
Location compteur D.N. 40 mm	42,71 €
Location compteur D.N. 50 mm	78,89 €
Location compteur D.N. 60 mm	88,22 €
Location compteur D.N. 80 mm	95,75 €
Location compteur D.N. 100 mm	113,08 €
Location compteur D.N.50/20 mm	145,28 €
Location compteur D.N. 150 mm	250,18 €

PRECISE que le montant des frais fixes et de la location compteur sera perçu semestriellement, soit 50 % en janvier et 50 % en juillet

PRECISE que ces tarifs sont assujettis au taux de TVA de 5,5 %

PRECISE que le remplacement de compteur d'eau suite à une détérioration due à une négligence de l'abonné sera facturé à l'abonné selon le tarif d'achat de l'appareil majoré d'un forfait de dépose/repose de 2 heures d'intervention d'agent technique.

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

7. SCOLAIRE- DETERMINATION DU RESSORT DES ECOLES PUBLIQUES SAINT EGREVOISES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la démarche engagée afin d'adopter, lors de la séance du mois de février 2011, une délibération déterminant le ressort de chacun des six groupes scolaires ainsi que les critères de dérogation.

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

8. DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT ET AU CONSEIL GENERAL DE L'ISERE POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE AU TITRE DE L'ANNEE 2011

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter l'État et le Conseil Général de l'Isère pour obtenir des subventions au taux le plus élevé possible pour le fonctionnement de la bibliothèque de la Ville au titre de l'année 2011.

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

9. TARIFS DU CIMETIERE COMMUNAL POUR L'ANNEE 2011

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **FIXE** les montants, à compter du 1^{er} janvier 2011, des concessions funéraires et cinéraires comme suit :

CONCESSIONS FUNERAIRES

Durée	Tarif au 01/01/2011
15 ans	142,00 €
30 ans	321,00 €
50 ans	951,00 €

CONCESSIONS CINERAIRES

Concession	Durée	Tarif au 01/01/2011
• pelouse	15 ans	142,00 €
• case de 2 urnes columbarium	15 ans	188,00 €
• case de 4 urnes columbarium	15 ans	285,00 €
• case de 6 urnes columbarium	15 ans	379,00 €
• concession cinéraire en vue dalle+plaque ou caveau+plaque	30 ans	162,00 €

HABILLAGE CONCESSIONS CINERAIRES

Habillage concession cinéraire	Durée	Tarif au 01/01/2011
CAVEAU + PLAQUE	30 ans	1275 €*

* prix facturé par le marbrier

- **PRECISE** qu'en cas d'acquisition d'une nouvelle concession ou dans le cas où le concessionnaire a une concession déjà acquise sur le cimetière communal, une concession en cours de validité peut faire l'objet d'un remboursement au prorata de la durée résiduelle, par année entière (hors l'année en cours).

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

10. DROITS DE PLACE DES COMMERCANTS AMBULANTS OCCUPANT LE DOMAINE PUBLIC HORS MARCHES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **FIXE** les tarifs des droits de place des commerçants ambulants occupant le domaine public (hors marchés) comme suit, à compter du 1er janvier 2011 :

		TARIFS A COMPTER DU 1er JANVIER 2011 (en euros)
Commerçants ambulants occupant le domaine public hors périmètre des marchés	Abonnement semestriel- 1 emplacement, 1 fois par semaine	
	- 1 journée (ML) - 3 heures maxi (ML)	- 42,55 - 14,95
	Passagers	
	1 journée (ML) - 3 heures maxi (ML)	- 4,07 - 1,76

(ML) Mètre Linéaire

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

11. DROITS DE PLACE ET CHARGES ELECTRICITE DES MARCHES PUBLICS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **FIXE** les tarifs des droits de place des marchés publics comme suit, à compter du 1er janvier 2011 :

Tarifs passagers (en euros)

	TARIFS A COMPTER DU 1er JANVIER 2011
Passagers jours sans électricité (ML)	0,76
Passagers jours électricité gros appareil (forfait)	6,26
Passagers jours éclairage (par unité de 2 ML)	0,76

Tarifs abonnés (en euros)

		TARIFS A COMPTER DU 1er JANVIER 2011
LA MONTA ET CAMET	Abonnement semestre sans électricité (ML)	4,63
	Abonnement semestre électricité gros appareil (forfait)	88,00
	Abonnement semestre éclairage (ML)	2,62
FIANCEY	Abonnement semestre sans électricité (ML)	6,26
	Abonnement semestre électricité gros appareil (forfait)	103,39
	Abonnement semestre éclairage (ML)	3,40

(ML) Mètre Linéaire

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

12. VOIRIE- DENOMINATION DE VOIES NOUVELLES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DENOMME** la voie ayant pour tenant la rue de l'Isère et pour aboutissant la rue de l'Isère : rue des Platanes
- **DENOMME** la voie ayant pour tenant la rue de l'Isère et pour aboutissant la rue des Platanes : rue des Saules

RESULTAT DU VOTE

- **ABSTENTION** 6 Janine SAINT-SULPICE, Olivier GONNARD, François TARRICONE, Jacques STOLZENBERG, Denise MONZIES, Pierre FRANCOU
- **POUR** 27

13. FONCIER- DEMANDE DE PROROGATION DE PORTAGE FONCIER PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA RÉGION GRENOBLOISE (EPFLRG) DE LA PROPRIÉTÉ CADASTRÉE SECTION AS 111

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **SOLLICITE** auprès de l'EPFLRG, la prolongation de portage foncier pour la période 2011 - 2012 de la propriété cadastrée section AS 111, située 18 rue de la Biolle
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant qui sera rédigé par l'EPFLRG, portant sur la modification de l'article II de la convention initiale de portage intégrant la durée supplémentaire de portage, ainsi que tous documents afférents.
- **DIT** que la Ville s'engage à respecter les conditions de portage définies par le règlement intérieur de l'EPFLRG, tant au plan général que sur les conditions particulières relevant du volet «développement économique »

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

14. PETITE- ENFANCE- AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE. AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant au CEJ, volet enfance, avec la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

15. GRENOBLE ALPES METROPOLE- COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES- RAPPORT SUR LES CHARGES TRANSFEREES DES COMMUNES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **EMET** un avis favorable concernant le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées faisant suite à l'intégration au 1er janvier 2010 de la commune de Venon à Grenoble Alpes Métropole.

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire
Catherine KAMOWSKI